



PRELEVEMENT DES TURDIDES CHASSABLES EN LOZERE AVEC LA TECHNIQUE DES TENDELLES DU CAUSSE



Analyse d'après les carnets de prélèvements

Saison 2006/2007

Prélèvements des turdidés chassables (*Turdus viscivorus*, *Turdus pilaris*, *Turdus philomelos*, *Turdus iliaris* et *Turdus merula*) en Lozère par la méthode des tendelles traditionnelles des Causses pour la saison 2006/2007

La chasse aux *tendelles* est un mode de chasse ancestrale pratiqué dans le Sud de la France. Au début du siècle, certains baux de location ou de fermage étaient encore évalués au nombre de *tendelles* qui pouvaient y être placées. Cette pratique traditionnelle n'est plus pratiquée que sur les Grands Causses de l'AVEYRON et de la LOZERE, notamment *le Méjean* et *le Sauveterre*, par quelques centaines d'utilisateurs (essentiellement âgés) pour un nombre de 20 000 tendelles environ.

On appelle « **tendelle** » un trébuchet construit avec des pierres du Causse et des bûchettes.

L'oiseau, attiré par les baies de genièvre déposées sous la pierre, fait s'écrouler l'ensemble.

Une dépression est creusée dans le sol sous la pierre, deux cales de bois y sont placées et un échappatoire est creusé de chaque côté de la pierre : cela permet aux oiseaux qui sont plus petits que les turdidés de s'échapper.

L'emploi des tendelles est autorisé pour la capture des merles noirs et des grives draines, litornes, mauvis et musiciennes. Les captures sont autorisées **du 1^{er} novembre au 31 janvier**, elles sont interdites en temps de neige.

Pour le département de la Lozère les captures ne sont autorisées que dans les communes suivantes :

Balsièges, Barjac, Chanac, Florac, Gabrias, La Canourgue, La Malène, Laval du Tarn, Le Massegras, Le Recoux, Les Vignes, Mas Saint-Chély, Meyrueis, Montbrun, Montrodat, Sainte-Enimie, Saint-Georges de Levejac, Saint-Laurent de Trêves, Saint-Pierre des Tripiers, Saint-Rome de Dolan, Ures La Parade, Vebron.

Les tendelles doivent répondre aux spécifications suivantes.

- ✓ Elles sont munies de deux échappatoires d'au moins 30 mm de diamètre.
- ✓ Les deux cales en bois ont une hauteur minimale de 30 mm et une longueur minimale de 50 mm ; elles sont placées sur un support afin d'éviter leur enfoncement dans le sol après plusieurs chutes de la pierre assommoir.
- ✓ Le seuil de déclenchement des tendelles est ajusté pour la capture d'un turdidé. Les tendelles sont posées en milieu ouvert : dans un rayon de cent

mètres autour de chaque tendelle, le taux de recouvrement en arbustes et en arbres n'excède pas 30%.

- ✓ Les tendelles sont numérotées et leur emplacement est répertorié sur des documents cartographiques au 1/25 000ème établis par la fédération départementale des chasseurs concernée.

La liste des chasseurs qui sont autorisés à utiliser des tendelles est arrêtée par le Préfet de la Lozère :

« Ne peuvent être inscrits sur ces listes que les chasseurs qui ont été autorisés en 2003 et en 2004 à participer aux expérimentations de mise au point des tendelles »

La liste définitive de ces chasseurs a été arrêtée au 31 décembre 2005 et après cette date aucun autre chasseur ne pourra à l'avenir chasser à l'aide de tendelles.

Chaque chasseur ne peut pas poser plus de 80 tendelles à la fois. Les tendelles ne peuvent être utilisées que si le chasseur est titulaire d'un permis de chasser valable.

Tout chasseur utilisant des tendelles est soumis à un prélèvement maximum autorisé de 100 oiseaux par année cynégétique, toutes espèces confondues. Il tient un carnet de prélèvements délivré par la fédération départementale des chasseurs.

Tout animal autre que les merles, grives draines, litornes, mauvis et musciennes capturé accidentellement est relâché immédiatement. La détention pour la vente, le transport pour la vente, le colportage, la mise en vente, la vente ou l'achat des turdidés licitement capturés au moyen de tendelles sont interdits.

L'étude expérimentale de 2003 et 2004 a montré en moyenne sur deux ans que **la capture d'un Turdidé chassable nécessite 248 « jours-tendelles »** et que les tendeurs ont capturé entre 10 et 24 Turdidés selon les années et le département. Ces deux chiffres montrent que **ce mode de chasse ne peut pas être considéré comme un moyen de capture en quantité massive.**

Durant la campagne 2006/2007 d'utilisation des tendelles en Lozère, 1604 oiseaux ont été capturés par les 121 tendeurs enregistrés sur la liste des chasseurs autorisés à l'emploi des tendelles (2531 en 2005/2006), soit en moyenne 13.3 turdidés par chasseur (20,9 en 2005/2006). Si on considère uniquement les chasseurs ayant prélevé au moins un oiseau, le tableau moyen s'élève à 18 (27,8 en 2005/2006).

26.4% des chasseurs n'ont pas posé de tendelle ou n'ont pas comptabilisé de prise (24,7% en 2005/2006), 63% en ont capturé entre 1 et 25 (41,3% en 2005/2006) et seulement 1% plus de 75 (3.3% en 2005/2006). Aucun des 121 tendeurs n'a réalisé Le PMA de 100 oiseaux.

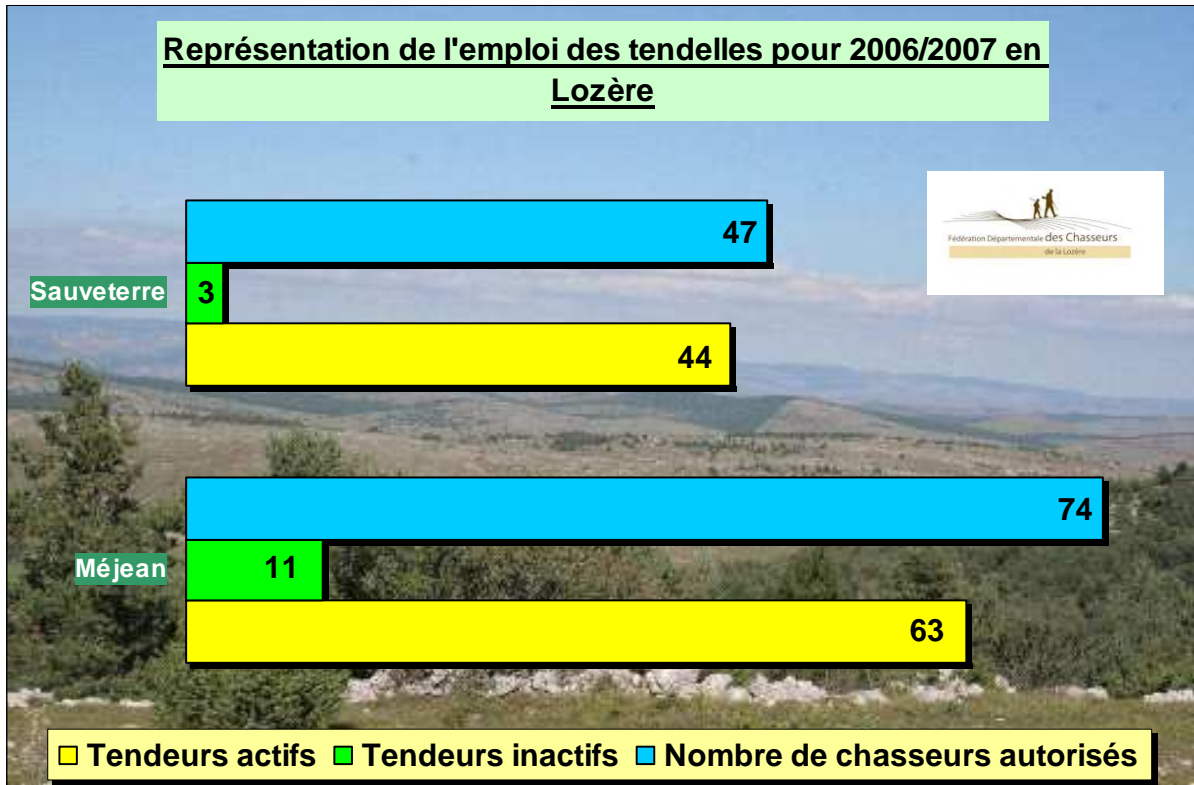
La répartition des captures selon les Causse est, contrairement à la saison dernière, très hétérogène avec **470 turdidés sur le Sauveterre et 1137 sur le Méjean**. Toutefois le nombre de chasseurs actifs sur le Sauveterre est plus faible que sur le Méjean.

Si nous nous en référons aux captures par espèces, **la grive litorne est largement représentée, cependant sur le Sauveterre, c'est le merle noir qui enregistre le pourcentage le plus fort de prises**, la saison précédente nous avons déjà relevé un taux plus important de captures de merle sur cette zone. Quant aux autres espèces les résultats diffèrent peu.

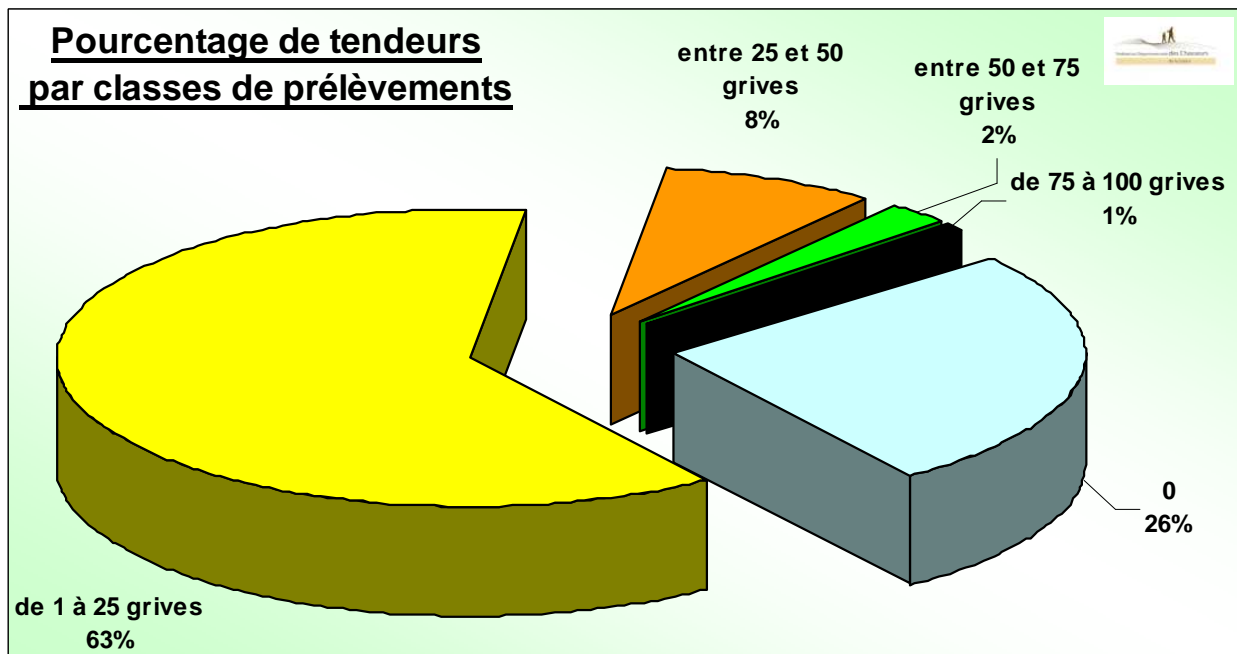
La répartition des prélèvements a été calculée par mois et par décades pour le total du tableau avec un comparatif de la campagne précédente, mais aussi par mois selon les espèces et le Causse. **La saison cynégétique a débuté le 01 novembre 2006 pour se conclure le 31 janvier 2007, soit un total de 92 journées de chasse (85 en 2005/2006).**

A l'image des dernières saisons c'est le mois de décembre qui incontestablement englobe la quasi-totalité du tableau « turdidés » toutes espèces confondues.

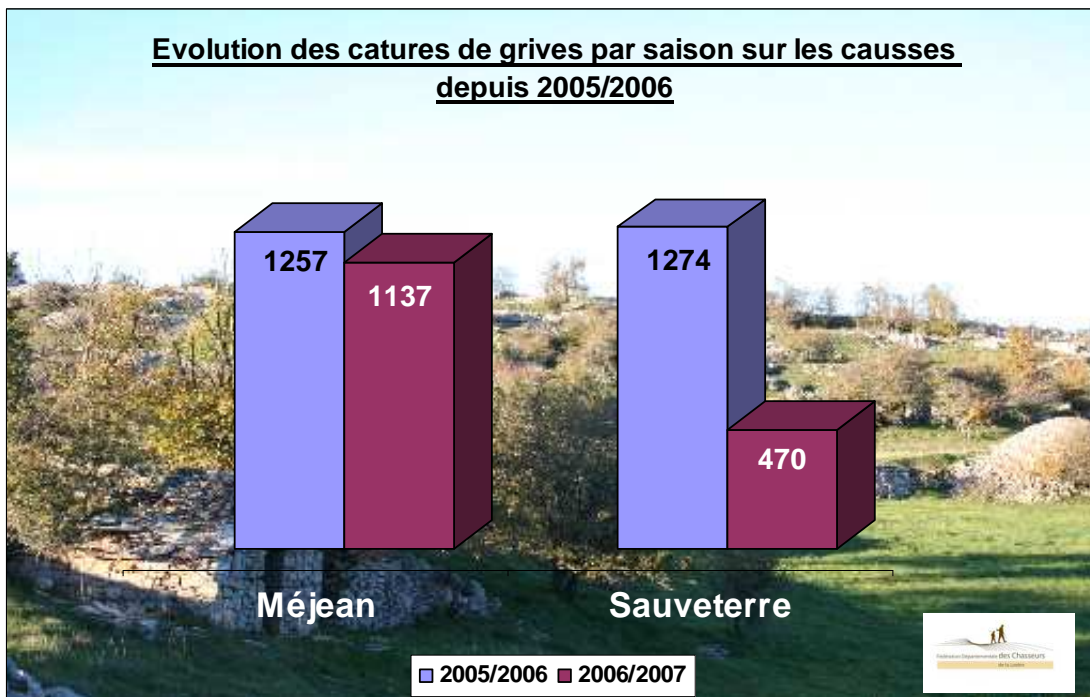
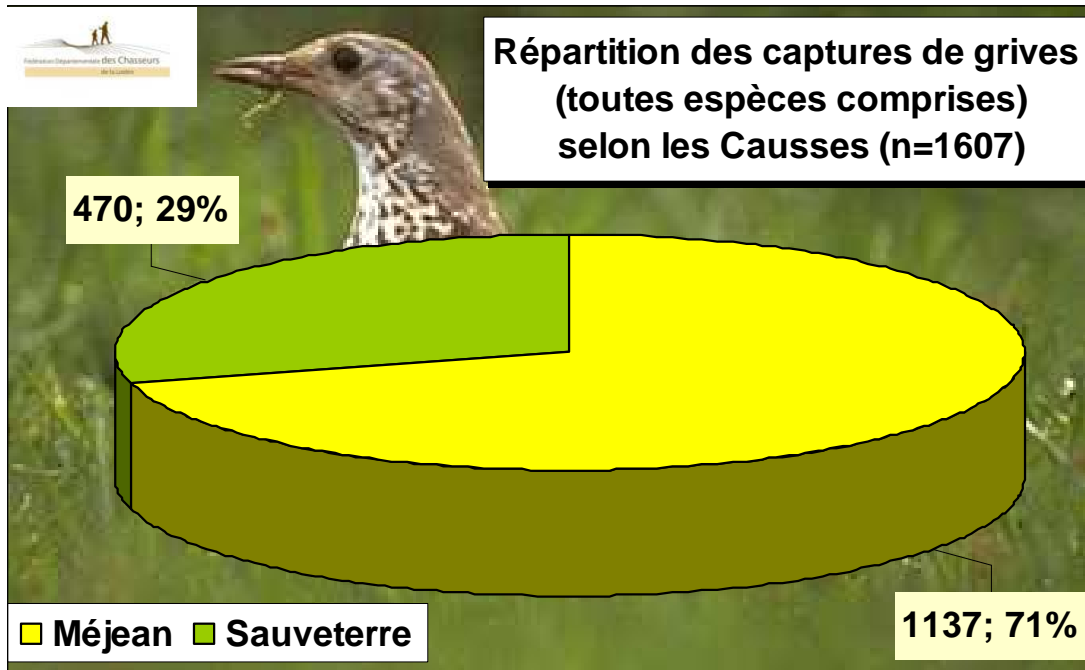
✓ **Activité des chasseurs**



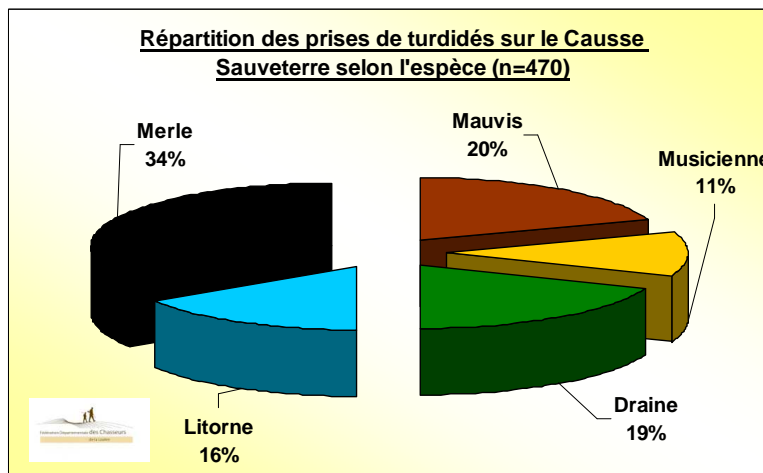
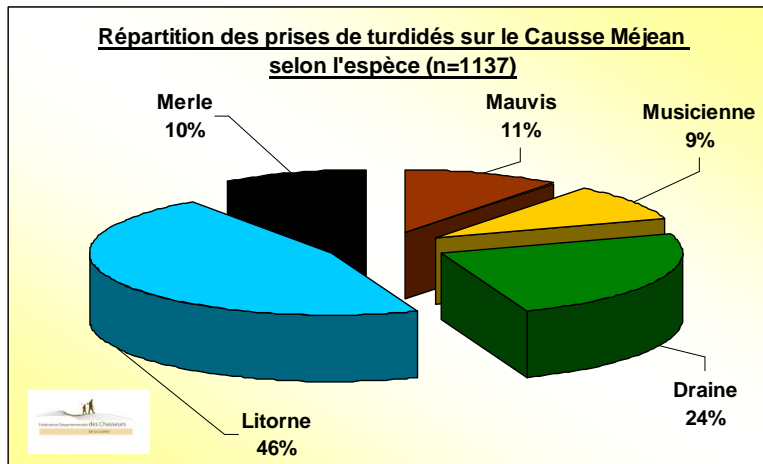
✓ **Répartition des tendeurs par classes de prélèvement**



✓ Représentation des prélèvements selon les Causse

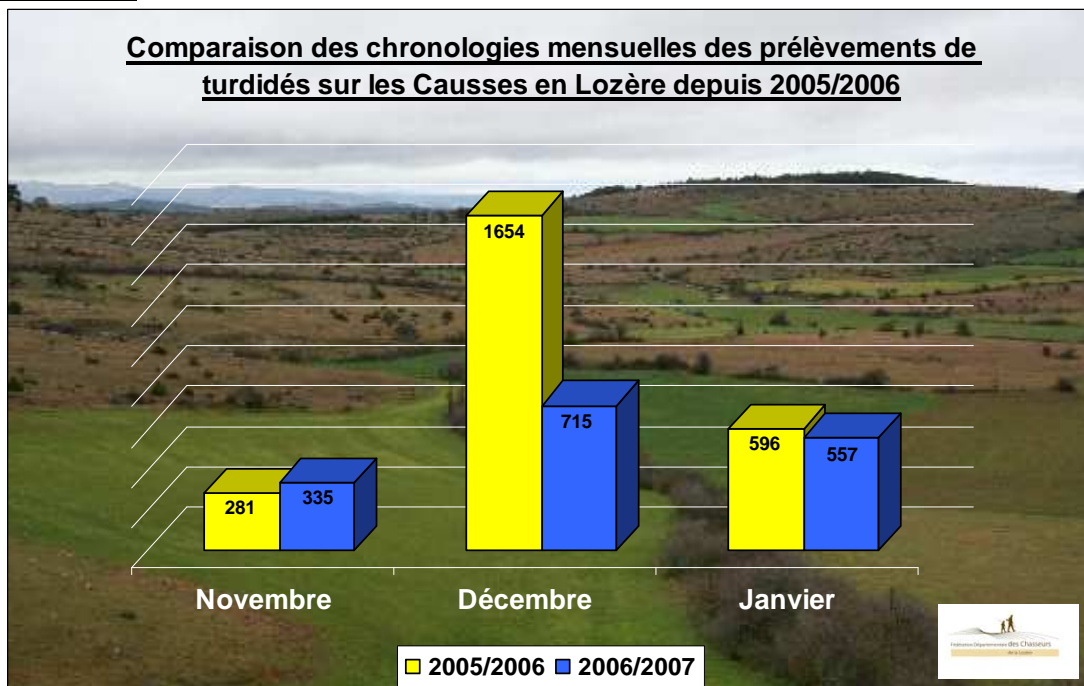


✓ **Représentation des prélèvements en fonction des espèces**

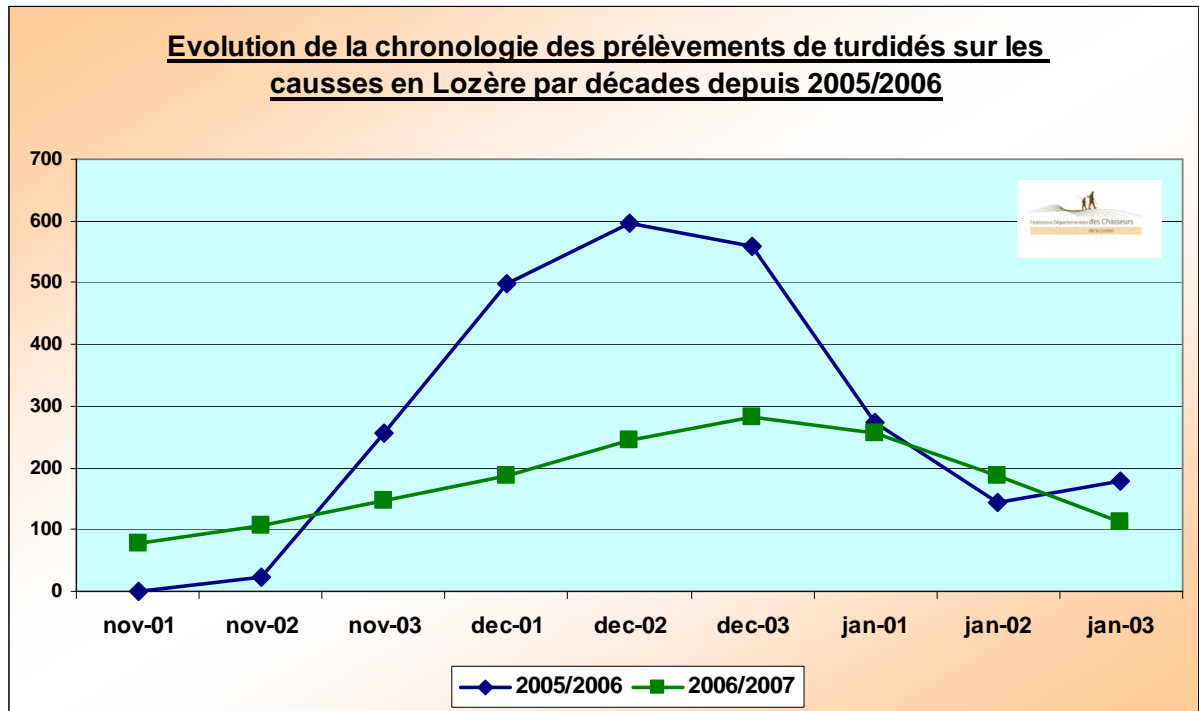


✓ **Chronologie des captures de turridés**

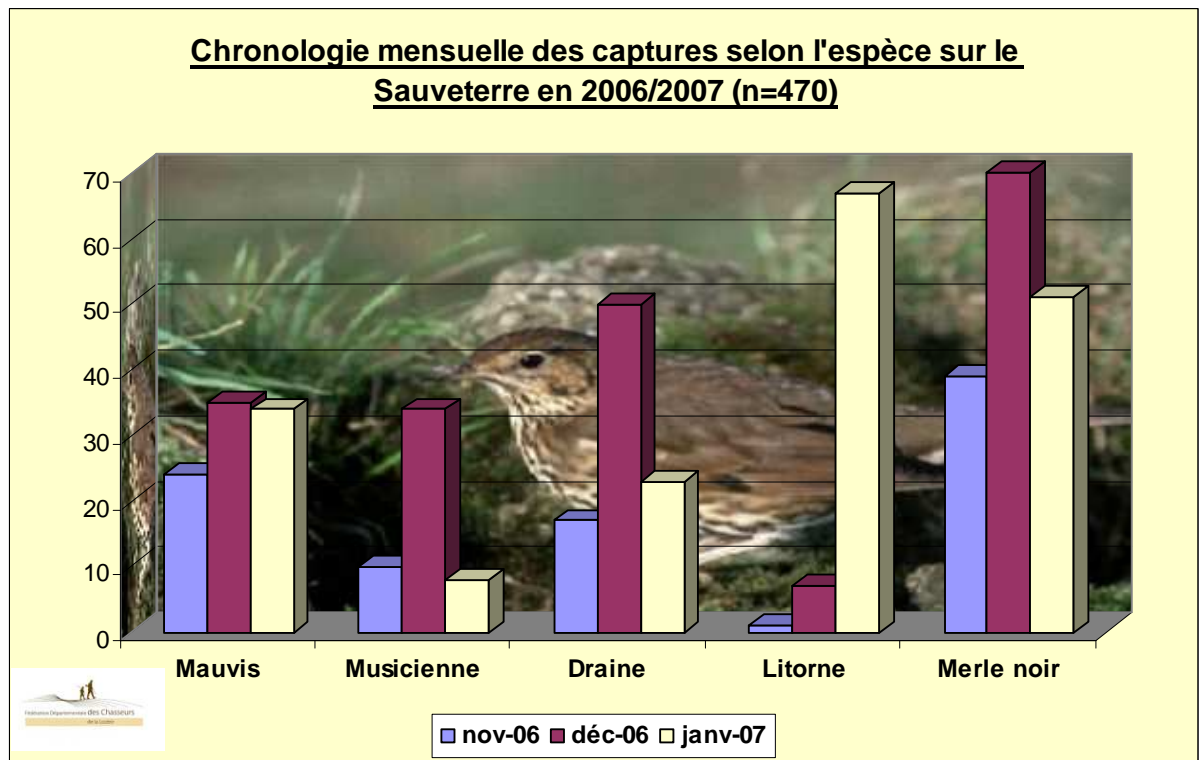
Mensuelle



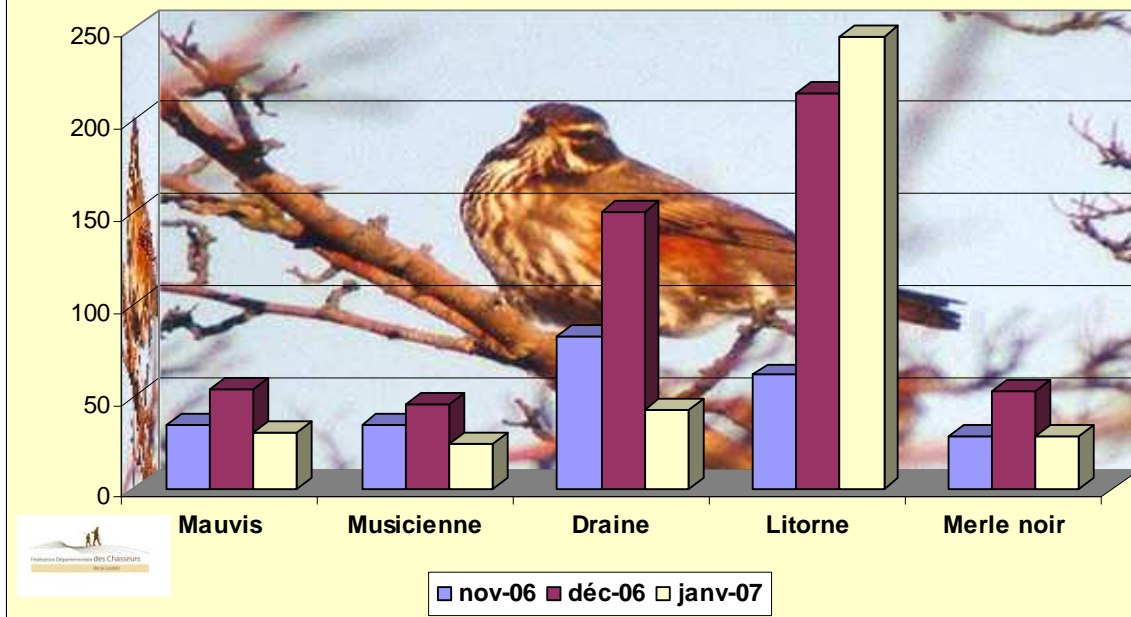
Par décade



Selon les Causses et les espèces



**Chronologie mensuelle des captures selon l'espèce sur le Méjean
en 2006/2007 (n=1137)**



Piège à la fois si simple et si ingénieux, la tendelle est installée pour la grive

Sur les causses lozériens, l'hiver rude ne lui propose, la plupart du temps, que le genièvre

L'adresse et le savoir-faire du tendeur font le reste...

**Le service technique de la FDC48
Mai 2007**